Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 045-214500241-20261015-DELIB2026101558-DE

MAIRIE DE BAULE

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BAULE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Joëlle TOUCHARD, 1ère adjointe.

Etaient présent(e)s : Mme Joëlle TOUCHARD, M. Aurélien BRISSON, Mme Brigitte LASNE DARTIAILH Mme Véronique CHERIERE, M. Charles BERTRANDO, Mme Frédérique LAMAIN ORMIERES, Mme Caroline BACHELIER, Mme Nicole GITTON, M. Thomas KOOB, M. Guillaume LARGEAU, Mme Victoire MAIGNAN WATSON, M. Jonathan ALEXANDRE PERREIRA, Mme Aude VOIEMENT, M. Henri LE BOT

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Mme Stéphanie CROZETIERE LORRAIN, M. Jacques MAURIN

Etaient absent(e)s et avaient donné pouvoir : M. Patrick ECHEGUT à Joëlle TOUCHARD, M. Yann BERTIN à Jonathan ALEXANDRE PERREIRA, M. Thomas LAINE à Véronique CHERIERE

A été élu(e) secrétaire de séance : Véronique CHERIERE

DÉLIBÉRATION 2026 n°58 : NATURA 2000 : désignation de 2 membres au sein du COPIL

Il est rappelé que Le réseau Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites naturels dont l'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne, en application des directives "Oiseaux" et "Habitats-Faune-Flore".

Les sites Natura 2000 occupent 18% du territoire régional. La région Centre-Val de Loire compte ainsi :

- 41 zones spéciales de conservation (Directive Habitats-Faune-Flore) sur une surface totale de 4 680 km². A lui seul, le site interdépartemental de Sologne couvre environ 3660 km² et constitue le plus grand site terrestre de France ;
- 18 zones de protection spéciale (Directive Oiseaux) d'une superficie de près de 3 600 km².

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 045-214500241-20261015-DELIB2026101558-DE

MAIRIE DE BAULE

1 espace est répertorié dans le Val de Loire sur le territoire de la commune.

Ces sites recouvrent un ensemble représentatif des milieux diversifiés abritant habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire de la région.

Le COPIL est chargé d'élaborer un document d'objectifs (DOCOB) qui fixe les orientations de gestion et objectifs à atteindre pour préserver les habitats naturels et /ou les espèces à l'origine de la désignation du site.

La commune de Baule doit être représentée par 1 titulaire et 1 suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Désigner**
 - Jonathan Alexandre Perreira comme représentant titulaire
 - Thomas Koob comme représentant suppléant

Pour extrait conforme,

Baule, le 22/10/2026
Le Maire,
Patrick ECHEGUT

Signé électroniquement par : Patrick ECHEGUT
Date de signature : 23/10/2026
Qualité : Baule - Maire